

Les industriels et la Question jurassienne (1930-1980)

Autor(en): **Donzé, Pierre-Yves**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **107 (2004)**

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-550135>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les industriels et la Question jurassienne (1930-1980)

Pierre-Yves Donzé

La dimension économique de la Question jurassienne n'a jusqu'à présent que peu retenu l'attention des chercheurs. Il est vrai qu'elle n'a pas été érigée en argument prioritaire par les différents protagonistes du conflit jurassien, beaucoup plus attachés à sa dimension identitaire (confession, culture, langue, origine, etc.). De plus, il faut relever que ce conflit se déroule dans une conjoncture économique caractérisée par une forte croissance et le plein emploi, et donc moins favorable à la primauté des arguments économiques.

Assez curieusement, le patronat industriel jurassien n'a pratiquement jamais pris la parole en tant que tel dans le conflit jurassien, alors même qu'il représente une élite incontournable de la vie sociale et économique jurassienne. Il n'est toutefois pas totalement absent de la scène politique et certaines interventions collectives de sa part révèlent des positions diverses face à la question de la création d'un nouvel Etat jurassien. Dans le cadre de cette brève présentation, je vais m'intéresser à expliquer en quoi les industriels jurassiens ont pu s'avérer favorables ou non à la création d'un nouveau canton, au nom de quels arguments et dans quel but.

La révolte des petits patrons horlogers dans l'entre-deux-guerres

On ne peut saisir la position du patronat horloger durant la Question jurassienne sans revenir sur l'évolution économique que connaît l'industrie horlogère dans l'entre-deux-guerres. Celle-ci se caractérise en effet par un vaste mouvement de concentration industrielle et un déplacement des centres de décisions dans les villes du pied du Jura (Neuchâtel, Bienne, Granges, Soleure)¹. La constitution de trusts industriels se fait alors au détriment de plusieurs entreprises jurassiennes. A titre d'exemple, la société Ebauches SA, fondée en 1926, rachète durant les quinze années qui suivent une cinquantaine d'entreprises horlogères, dont 14 dans le Jura bernois². Or, plusieurs de ces entreprises sont

fermées au profit d'unités de production plus grandes, souvent situées dans des centres urbains³. Dans ce contexte, le petit patronat horloger se sent menacé par la concentration industrielle et intervient sur la scène politique. Il reproche notamment aux autorités bernoises de ne pas intervenir en faveur de l'industrie horlogère, au travers de la Banque cantonale bernoise, elle-même actionnaire de l'Allgemeine schweizerische Uhrenindustrie AG (ASUAG), le principal trust horloger fondé durant l'entre-deux-guerres. Le député radical de Tavannes Jules Schlappach intervient ainsi contre la concentration au Grand Conseil en 1931, mais en vain⁴. Le patronat horloger jurassien est toutefois divisé sur la question de l'interventionnisme étatique en faveur des petits fabricants. Ainsi, plusieurs industriels, généralement dirigeants de grandes entreprises bénéficiaires du mouvement de trustification, occupent eux-mêmes un siège au conseil d'administration de l'ASUAG.

Industriels jurassiens membres du conseil d'administration de l'ASUAG, 1931-1955⁵

Période de fonction	Nom	Entreprise
1931-1954	Maurice Savoye, Saint-Imier	Longines
1932-1934	Werner Brandt, Reconvilier	Fonderie Boillat SA
1934-1938	David-H. Wuilleumier, Tramelan	Fabricant d'horlogerie
1937-?	Emile Juillard, Cortébert	Cortébert Watch Co
1938-1947	André Flückiger, Saint-Imier	Flückiger & Cie
1954-?	Eugène Jeanrenaud, Saint-Imier	Longines

La division du patronat horloger jurassien sur la question de la concentration industrielle et de l'intervention de l'Etat se retrouve au sein de l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ), dont l'assemblée générale de 1931 révèle les positions patronales opposées⁶. Ainsi divisée, l'ADIJ refuse de prendre position et renonce l'année suivante à fonder une Commission industrielle⁷. Entre temps, les petits patrons horlogers se sont regroupés en une association, qui compte près de 500 membres en 1931. Très actifs, ils se rencontrent à de nombreuses reprises au cours des années 1930. Ils fondent même en 1933 à Bienne leur propre journal *La Tribune horlogère*. De plus, ils sont soutenus par le député agrarien de Saint-Imier Abel Jolissaint (1933) et le libéral

franc-montagnard Emile Bouchat (1935), qui demandent au Grand Conseil un soutien en faveur des petits fabricants, mais ne voient pas leurs revendications aboutir⁸.

Pour schématiser, on assiste donc dans les années 1930 à l'opposition entre un petit patronat horloger défenseur de la «fabrique horlogère rurale»⁹ et les dirigeants des grandes entreprises horlogères du pays décidés à moderniser leurs moyens de production. Cette polarisation du patronat, et surtout la rancœur des petits fabricants envers un Etat de Berne qui n'a rien fait pour soutenir leur industrie, se retrouve après 1947.

Le patronat horloger et les débuts du mouvement séparatiste (années 1940 et 1950)

Dès l'éclatement de l'affaire Moeckli (1947), plusieurs industriels s'engagent en effet en faveur de la création d'un Mouvement séparatiste jurassien. Or, contre toute attente, c'est un industriel favorable à la concentration horlogère, Daniel Charpilloz, qui prend la tête du mouvement, dont il occupe la présidence de 1947 à 1954. Entré dans la fabrique paternelle Hélios, à Bévillard, après ses études au Technicum de Bienne, il est en effet parmi les fondateurs du trust des fabricants de pignons (1929)¹⁰.

Industriels engagés dans le Mouvement séparatiste jurassien au cours des années 1940¹¹

Nom	Lieu	Entreprise	Fonction au sein du Mouvement séparatiste
Daniel Charpilloz	Malleray	Malleray Watch	Président central (1947-1954)
Marcel Aubry	Le Noirmont	Aubry Frères	Membre du comité central (1947)
Jacques Theurillat	Porrentruy	Theurillat Frères	Membre fondateur (1947)
Victor Beuchat	Bienne	Fabricant de ressorts	Membre du comité central (1949)
Robert Langel	Courtelary	Fabricant d'horlogerie	Membre du comité central (1949)
Gaston Aubry	Le Noirmont	Aubry Frères	Membre du comité central (1949)
Roger Moeschler	Bonfol	Fabricant d'horlogerie	Membre du comité central (1949)

A ses côtés, ce sont pourtant essentiellement des patrons horlogers indépendants qui s'engagent à la fin des années 1940 dans le séparatisme (tableau 2). Ils sont fort bien représentés dans le Mouvement séparatiste à la fin des années 1940. Le comité central de 30 personnes élues en 1949 comprend même cinq industriels (soit 16.7%)¹². Au cours des années 1950, plusieurs autres industriels horlogers, généralement radicaux, s'engagent dans le mouvement séparatiste et perpétuent ainsi le modèle esquissé ci-dessus.

Citons notamment le fabricant d'horlogerie de Tramelan Jean Boillat, candidat au Conseil national en 1963; le fabricant de pierres des Breuleux Henri Theurillat, membre du comité directeur du Rassemblement jurassien (RJ) dans les années 1960¹³; Hubert Bouille, fabricant de boîtes de montres aux Bois et président-fondateur de la section locale du Rassemblement jurassien en 1952¹⁴; ou encore André Francillon, directeur chez Longines, fondateur en 1952 d'une section du RJ à Saint-Imier¹⁵ et second président central du RJ, au décès de Daniel Charpiloz (1954).

On ne sait toutefois que peu de choses sur les motivations de cet engagement, sur la place des facteurs économiques aux côtés de facteurs politiques, culturels ou religieux qui interviennent aussi dans le choix de l'engagement politique. Cependant, au vu de l'importance de cette présence patronale des premières années et du profil des entrepreneurs en question, on peut raisonnablement penser avoir affaire à un patronat horloger proche de celui qui s'oppose dans les années 1930 au mouvement de concentration industrielle, d'autant plus que l'essentiel des industriels, dont il est question dans le tableau 2, dirige tous des entreprises indépendantes des trusts industriels. L'un des seuls textes qui contient une référence à la politique économique que le RJ souhaite voir appliquer dans le cadre d'un nouvel Etat jurassien est la *Déclaration de principe sur la Constitution et sur les lignes directrices de la politique de l'Etat jurassien*, publiée en 1954¹⁶. Il y est affirmé que l'existence d'un gouvernement jurassien saura mieux prendre en compte et défendre les intérêts industriels régionaux que ce n'est alors le cas :

Un gouvernement qui sera l'émanation du peuple du Jura et dont les membres s'occuperont en permanence de problèmes jurassiens, dont ils ont une connaissance parfaite, rétablira le rapport indispensable entre la politique de l'Etat et les intérêts économiques du pays. Cette politique sera d'autant plus homogène et profitable à l'ensemble du peuple jurassien que plus de la moitié de celui-ci vit d'activités industrielles. Une telle politique se traduira par un soutien effectif de nos industries, notamment dans leurs rapports avec les autorités fédérales [...].¹⁷

La place des industriels dans le mouvement antiséparatiste

Le modèle esquissé ci-dessus d'un petit patron horloger rejoignant les rangs du Mouvement séparatiste dans l'espoir qu'un Etat jurassien puisse intervenir à l'encontre du mouvement de concentration industrielle est fortement caricatural et ne représente qu'une partie du patronat. En effet, dès l'éclatement de la Question jurassienne, de très nombreux industriels, installés principalement dans les districts de Courtelary et de Moutier, quelle que soit la forme de leur entreprise, s'engagent au sein du mouvement antiséparatiste, l'Union des patriotes jurassiens (UPJ). Le manifeste fondateur de cette association a été publié et permet de connaître le profil des premiers patrons à la soutenir¹⁸. Parmi les 357 signataires dont la profession est connue, on dénombre 34 industriels et fabricants d'horlogerie (9.5%). Parmi eux, on rencontre quelques grandes figures patronales du Jura Sud, issues des divers secteurs industriels de la région. Pour ce qui est de l'horlogerie, il faut relever la présence de James Choffat, patron de l'entreprise Hoga Watch et député-maire radical de Tramelan; d'Edmond Gagnebin, lui aussi de Tramelan, directeur de Numa Watch et membre du comité central de la Fédération horlogère; de Charles et de Robert Jeanneret, dirigeants de l'entreprise Léonidas Watch, à Saint-Imier. Quant à l'industrie des machines-outils et de la mécanique, elle est représentée par les fabricants de Bévillard (Charles, Max et René Schäublin) et ceux de Moutier (Jean Burri, Hermann Konrad, Albert Pétermann). Mais les premiers industriels à s'engager dans l'UPJ se recrutent aussi très largement dans le milieu des petits fabricants horlogers, principalement à Tramelan (dix fabricants), mais aussi dans le vallon de Saint-Imier (deux à Renan et un à Saint-Imier), la vallée de Tavannes (trois à Malleray, deux à Reconvilier, deux à Tavannes, deux à Moutier et un à Bévillard) ainsi qu'à La Neuveville (un fabricant).

Ce ne sont donc pas uniquement les industriels favorables à la concentration horlogère qui s'opposent au séparatisme, mais un très large panel d'entrepreneurs représentatifs de la diversité du patronat jurassien, une structure que le mouvement antiséparatiste conservera jusqu'après les plébiscites et qui confirme l'insuffisance de la seule explication économique. La position des industriels antiséparatistes révèle l'attachement aux principes d'un libéralisme classique en ce qui concerne les attentes envers l'Etat. Les bénéfices éventuels d'un nouveau canton du Jura, en terme de politique économique favorable à l'industrie, sont largement atténués par les risques encourus en terme de fiscalité. Ce qui est surtout craint, c'est la création d'une frontière politique forte qui risque de couper le Jura horloger de la métropole biennoise. Ainsi,

par exemple, dans sa nécrologie de Paul Trümpy, directeur de l'usine Thécla à Saint-Ursanne, le journal antiséparatiste *Le Jurassien* écrit en 1963 que ce dernier «se rendit immédiatement compte quel danger le séparatisme pouvait faire courir à l'industrie jurassienne en provoquant son isolement.»²⁰ L'opposition à la création d'un nouveau canton est alors justifiée par les grands principes libéraux et anti-interventionnistes, dans un contexte de retrait de l'Etat de l'industrie horlogère, et trouve une justification théorique avec le modèle des pôles de croissance, présentée dans les cercles patronaux jurassiens dès la fin des années 1960 par François Schaller²¹. Professeur d'économie politique aux Universités de Berne et de Lausanne, ce fils d'un ancien directeur d'entreprise horlogère de Porrentruy, lui-même ancien directeur financier de la fabrique de boîtes de montres Louis Lang SA, à Porrentruy, et membre de plusieurs conseils d'administration dont celui de la fabrique de machines Bechler SA, Moutier,²² insiste sur le fait que le développement régional repose sur le dynamisme de certains pôles, dans lesquels se concentrent les grandes entreprises horlogères et qui entraînent dans leur dynamique un arrière-pays industriel plus vaste. Or, le Jura ne possède aucun de ces centres horlogers (Bienne, La Chaux-de-Fonds, Granges, etc.) et vit dans un rapport de dépendance économique, notamment envers la région biennoise pour les trois districts du Jura Sud. L'avenir de l'industrie jurassienne ne doit donc pas être compromis par une nouvelle frontière cantonale, d'autant plus que celle-ci risque de s'avérer fiscalement défavorable aux entreprises.

Enfin, on en revient donc à la question fiscale. La radicalisation du mouvement séparatiste et le progressisme de ses positions politiques font en effet craindre à de nombreux industriels qu'un nouvel Etat jurassien adopte une politique fiscale défavorable aux entreprises. Le mouvement antiséparatiste dénonce dès le milieu des années 1960 «l'inévitable conversion du séparatisme vers un gauchisme révolutionnaire²³», un thème récurrent au cours des années 1970²⁴. Les antiséparatistes ajoutent par exemple en 1970 que la création d'un nouveau canton nécessitera «de mettre durement à contribution chaque entreprise, petite ou grande, et chaque particulier, dans une mesure qui permettra de financer, d'abord, le gouvernement cantonal. [...] Il s'agira encore de financer le parlement cantonal, puis de remplir de monde tous les bureaux et tous les offices cantonaux qu'on s'empressera de créer.»²⁵ Une politique qui se fera au détriment de «la compétitivité de nos industries»²⁶. L'Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie (ACBFH) ne dit pas autre chose lorsqu'elle déclare peu avant le 23 juin 1974, de manière diplomatique il est vrai, qu'«actuellement, l'économie vit dans un contexte politique connu; elle affrontera l'inconnu si ce contexte est transformé totalement [...].»²⁷

Vers les plébiscites: les industriels jurassiens favorables à un nouveau canton

La radicalisation du Rassemblement jurassien au cours des années 1960 se fait aussi sentir sur la place qu'occupent les industriels à l'intérieur du mouvement séparatiste. Le départ d'André Francillon de la présidence centrale en 1965 est symptomatique de l'arrivée d'une nouvelle génération à la tête du mouvement, caractérisée par son progressisme politique et le recours à une doctrine ethnique dans laquelle la dimension économique est très secondaire, si bien qu'en 1974, le comité directeur du RJ ne comprend plus que trois industriels parmi ses 56 membres (doit 5.6%)²⁸.

Lors de la campagne plébiscitaire de 1974, le Rassemblement jurassien reprend toutefois sa position de défense du petit patronat horloger, même si la thématique économique n'est pas centrale dans sa propagande. Dans les semaines qui précèdent le plébiscite, le RJ cherche à rassurer la population ainsi qu'à montrer la force économique et industrielle du Jura. Le jeune Alain Charpiloz, docteur en sciences économiques et industriel à Bévillard, membre du comité directeur du RJ, est le principal théoricien économique du mouvement séparatiste. Au travers de plusieurs articles parus dans *Le Jura Libre* dans les semaines qui précèdent le plébiscite du 23 juin, il insiste sur les avantages que peut apporter la souveraineté étatique pour favoriser ce qu'il appelle «la condition de notre développement.»²⁹ Il affirme ainsi en mai 1974 que le manque de diversification du tissu industriel jurassien et le déplacement des centres de décisions hors du Jura nécessitent la création «d'un pôle de croissance interne»³⁰. Il prône ainsi l'adoption d'une politique cantonale volontariste de développement régional, fondée autant sur un soutien accru aux entreprises endogènes (politique de crédit et d'exonérations fiscales favorables aux PME, création d'un centre de recherche et de développement, etc.) que sur une politique de promotion économique visant la recherche active d'investisseurs étrangers, telle que la mène alors le canton de Fribourg. Dans un interview accordé à *La Suisse horlogère*, Roland Béguelin insiste de son côté sur la nécessité de disposer d'un Etat autonome afin de raccrocher le Jura à la fameuse banane bleue, le «sillon central du Marché commun»³¹ qui traverse l'Europe de la Mer du Nord à la Méditerranée via la Rhur, un objectif qui deviendra un classique de la politique de développement économique du canton du Jura. Mais Béguelin milite aussi en faveur d'un Etat interventionniste en faveur des entreprises horlogères en difficulté, arguant que «s'agissant du pouvoir de décision dans les concentrations nouvelles, Neuchâtelois et Soleurois ont plus d'atouts en mains que les Jurassiens.»³²

C'est dans ce contexte de la quête d'un Etat interventionniste en faveur du développement économique que 70 chefs d'entreprise apportent leur soutien à la création d'un canton du Jura et signent un appel des industriels peu avant le 23 juin³³. Les 51 entreprises qu'ils représentent, situées aussi bien dans le Nord (31 entreprises) que dans le Sud (20 entreprises), montrent bien que le grand patronat industriel jurassien ne s'affiche pas en faveur d'un nouveau canton. L'essentiel de ces entreprises sont de petites unités actives dans la fabrication de montres et de composants horlogers, ainsi que des ateliers de mécanique et de décolletage. L'exemple des fabricants de boîtes de montres illustre bien qu'on a affaire surtout à de petits entrepreneurs indépendants qui dirigent des maisons dont la taille est limitée. En effet, aucune des grandes fabriques de boîtes de montres jurassiennes (La Générale SA à Delémont, Donzé-Baume SA aux Breuleux, Louis Lang SA à Porrentruy, Miserez SA à Saignelégier, MRP SA à Alle, Ervin Piquerez SA à Bassecourt et Georges Ruedin SA à Bassecourt, etc.) ne soutient le plébiscite de 1974.

Fabricants de boîtes de montres favorables au plébiscite du 23 juin 1974

Directeur	Fabrique	Localité	Nombre d'employés (1978)
Henri Beuchat	Henri Beuchat SA	Glovelier	55
Jean et Roger Boillat	Metac SA	Fahy	40
Jâmes Claude	Créatec SA	Vendlincourt	?
Roger Gigon	Mabo SA	Develier	?
Marcel Lusa	Lusa SA	Courfaivre	70
André Marquis	?	Develier	?
Raymond Prétat	Raymond Prétat SA	Porrentruy	80
Maurice Voisard	Fontenais SA	Fontenais	70

Les grandes entreprises ne sont représentées que par quelques rares industriels. En effet, parmi les 36 plus grandes entreprises jurassiennes de 1978³⁴, on en dénombre seulement deux dont les dirigeants ont soutenu la création d'un canton du Jura: la fabrique de couronnes Pibor SA, à Glovelier, dirigée par Pierre Bourquard (chiffre d'affaires de 300 000 francs en 1978 et 270 employés), ainsi que la fabrique de pignons Hélios SA, à Bévillard, appartenant à la famille Charpillot (chiffre d'affaires inconnu et 400 employés). Enfin, il faut souligner la présence parmi les

signataires de cet appel de Philippe Holzer, directeur chez Bechler, à Moutier, mais à titre individuel.

Les difficultés que le Rassemblement jurassien rencontre auprès du monde économique s'expliquent en grande partie par la crainte des industriels de voir se mettre en place l'Etat social revendiqué par nombre de séparatistes, et donc l'adoption d'une fiscalité élevée et peu favorable à leur encontre. Un fabricant de boîtes de montres partage ces soucis et en fait part à Roger Guenat, fabricant d'horlogerie des Breuleux, chargé de recueillir le soutien de ses collègues industriels pour le plébiscite du 23 juin :

Monsieur,

Comme convenu, je vous retourne ci-joint le formulaire signé.

Ce dernier, signé par tous les industriels du Jura, tranquillisera une partie de l'opinion publique. Toutefois, à mon avis c'est le gouvernement provisoire qui devrait s'engager et promettre que ni les travailleurs ni les industriels ne paieront pas plus d'impôts dans un canton du Jura que dans l'ancien canton de Berne. Moi-même j'avais cette crainte, et l'ayant exprimée à des personnalités séparatistes, j'ai eu la preuve que je n'étais pas le seul dans cet état d'esprit, car il faut bien avouer que les principaux partis dirigeants sont assez à gauche. La création d'un parti libéral indépendant a déjà créé une tout autre atmosphère, mais à mon avis cela ne suffit pas.

Dès lors, une publication dans la presse au bon moment ne manquera pas d'enlever les voix de droite hésitantes.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées. Vive le Jura.³⁵

Le souci de voir un nouvel Etat jurassien adopter une fiscalité défavorable est donc bien présent parmi les industriels. Au point que Marcel Aubry, directeur de la fabrique de montres Aubry Frères SA, au Noirmont, ancien membre fondateur du Mouvement séparatiste jurassien, s'avère peu favorable au nouveau canton : en 1978, il crée à titre préventif une société dans le canton de Fribourg « dans le but de préparer l'avenir et de prendre certaines précautions au sujet d'éventuels problèmes politiques ou fiscaux. »³⁶ En cas d'adoption d'une politique défavorable aux industriels, il pourrait y délocaliser son entreprise.

Les craintes de Marcel Aubry ne se réaliseront toutefois pas. Très peu engagés dans la Question jurassienne jusque-là, les dirigeants des grandes entreprises jurassiennes interviennent beaucoup plus activement dans la politique cantonale dès la mise en place des premières institutions. Ils comptent plusieurs représentants à l'Assemblée constituante (Antoine Artho, Jacques Saucy, Jean-Bernard Vauclair, etc.) et s'organisent en une Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ), afin de défendre les intérêts patronaux dans le nouveau canton et de limiter le

développement de l'Etat social revendiqué par une partie des militants séparatistes³⁷.

Conclusion

Parvenu au terme de cet exposé, une double conclusion s'impose. Premièrement, ainsi que le montre le profil des industriels engagés aussi bien dans le mouvement séparatiste que dans l'antiséparatiste, le facteur économique n'est pas suffisant pour expliquer la position politique des divers entrepreneurs. De toute évidence, d'autres facteurs (politiques, religieux, culturels, etc.) interviennent également. Cependant, on peut souligner une tendance à voir certains petits fabricants rejoindre les rangs séparatistes dans l'espoir d'assister à la création d'un Etat dont la politique économique se révélerait favorable. Deuxièmement, la quasi-absence du grand patronat dans les rangs séparatistes est tout à fait remarquable. Elle traduit surtout la crainte d'une politique fiscale défavorable et préfigure la politique lobbyiste que le patronat mènera dès l'entrée en souveraineté au travers de la CCIJ afin de limiter les développements de l'interventionnisme public et de la croissance de l'administration cantonale jurassienne³⁸.

Au-delà de l'exemple des industriels abordé ici et intéressant pour lui-même, cette contribution plaide en faveur d'une histoire sociale de la Question jurassienne. Contrairement à ce que pourrait le faire croire une bibliographie déjà très vaste, tout n'a pas été dit sur le sujet. Une analyse sociologique des mouvements impliqués dans le conflit, l'étude de leur financement, ainsi qu'une plus grande attention portée envers les divers groupes sociaux et leur position face à la Question jurassienne apporteraient sans doute des explications éclairantes sur les fondements de l'Etat jurassien.

Pierre-Yves Donzé (Neuchâtel), président du CEH, est responsable du CEJARE (Saint-Imier) et assistant à l'Université de Neuchâtel.

NOTES

¹ Christophe Koller, «*De la lime à la machine*» *L'industrialisation et l'Etat au pays de l'horlogerie. Contribution à l'histoire économique et sociale d'une région suisse*, Courrendlin, CJE, 2003, pp. 392 ss.

² Christophe, Koller, op. cit., pp. 400-401.

³ C'est notamment le cas de fabriques situées à Corgémont, Cortébert, Delémont, Moutier, Sonceboz, Tramelan et Villeret. *Nouvelle histoire du Jura*, Porrentruy, SJE, 1984, p. 251.

⁴ ASJE, 1931, pp. 470-471.

⁵ Société générale de l'horlogerie suisse SA, ASUAG. *Historique publié à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire, 1931-1956*, Bienne, ASUAG, 1956, pp. 133-136.

⁶ Bernard Prongué, *ADIJ, 1925-1975*, Moutier, ADIJ, 1975, p. 89.

⁷ Bernard Prongué, op. cit., p. 90.

⁸ «Chronique jurassienne», in *Actes SJE*, diverses années.

⁹ C'est-à-dire un système de production éclaté dans l'espace et reposant sur de multiples petites entreprises.

¹⁰ Daniel Charpillot (1892-1955): après des études au Technicum de Bienne (1915), il devient chef de fabrication dans l'entreprise de son père Alfred Charpillot (1919-1940) puis rachète la société Malleray Watch (1941). Il est le cofondateur du trust des pignons (1929) et de l'Association suisse pour l'outillage et les instruments de précision (1946). *Dictionnaire historique de la Suisse*, www.dhs.ch (site consulté en octobre 2004).

¹¹ Marcel Brêchet, *Les années de braise. Histoire du Rassemblement jurassien de 1947 à 1975*, Delémont, Imprimerie jurassienne SA, 1996, pp. 16-18 et 381.

¹² Marcel Brêchet, op. cit., p. 381.

¹³ Mémoires d'Ici, fonds Roger Guenat, documents divers.

¹⁴ Marcel Brêchet, op. cit., p. 66.

¹⁵ Marcel Brêchet, op. cit., p. 67.

¹⁶ *Déclaration de principe sur la Constitution et sur les lignes directrices de la politique de l'Etat jurassien*, Delémont, RJ, 1954, 30 p. La brochure publiée en 1948 et intitulée *L'aspect économique et financier de la Question jurassienne* vise essentiellement à rassurer la population sur la viabilité d'un futur Etat jurassien et non à proposer une politique économique nouvelle.

¹⁷ *Déclaration...*, op. cit., pp. 18-19.

¹⁸ «Manifeste», reproduit dans la brochure *Fête du Jura bernois*, 1982, Tramelan, pp. 9-12.

¹⁹ Voir par exemple l'*Appel aux citoyens et citoyennes du Groupement des industriels du Jura-Sud* paru peu avant les votations du 16 mars 1975, dans lequel se mêlent aussi bien les dirigeants de grandes entreprises industrielles que les patrons de petites entreprises horlogères et mécaniques.

²⁰ *Le Jurassien*, N° 109, octobre 1963.

²¹ François Schaller, *Développement régional et pôles de croissance*, s.l., s.d. [1975], 15 p. Il expose déjà en mai 1969 cette théorie à l'assemblée cantonale de l'Union du commerce et de l'industrie.

²² Lettre de François Schaller à l'auteur, 26 août 2004.

²³ *Le Jurassien*, N° 178, juin-juillet 1970.

²⁴ *Le Jurassien* dénonce à plusieurs reprises les alliances contre nature entre conservateurs et socialistes, comme lors des élections municipales de Porrentruy de 1972 qui permettent de mettre fin à plus d'un siècle d'hégémonie radicale.

²⁵ Article du journal antiséparatiste ajoulot *La Vouivre*, repris dans *Le Jurassien*, N° 214, février 1974.

²⁶ Ibidem.

²⁷ Mémoires d'Ici, fonds Roger Guenat, *Questions avant un Plébiscite*, Bureau de l'ACBFH, non daté.

²⁸ Il s'agit d'Alain Charpilloz, dirigeant de la fabrique Hélios, Bévillard, et neveu de Daniel Charpilloz, d'André Francillon, ancien président central, et de Jean von Allmen, de Saignelégier, directeur d'une entreprise chaux-de-fonnière. Marcel Bréchet, op. cit., pp. 382-383.

²⁹ *Le Jura Libre*, 29 mai 1974.

³⁰ Ibidem.

³¹ *La Suisse horlogère*, 1974, p. 501.

³² *La Suisse horlogère*, 1974, p. 502.

³³ Voir la liste des signataires de l'appel des industriels dans *Le Jura Libre* du 19 juin 1974.

³⁴ Selon la liste publiée par Joseph Hanhart dans *Jura total*, Moutier, Editions de la Prévôté, 1978, 159 p. Le classement est établi selon le chiffre d'affaires et le nombre d'employés.

³⁵ Mémoires d'Ici, fonds Roger Guenat, lettre à Roger Guenat, 30 mai 1974.

³⁶ Centre jurassien d'archives et de recherches économiques (CEJARE), fonds Aubry Frères SA, procès-verbaux du conseil d'administration, 4 juillet 1978.

³⁷ Sur l'intervention croissante du lobby patronal dans le système politique jurassien, voir la thèse de Jean-Claude Rennwald, *la transformation de la structure du pouvoir dans le canton du Jura, 1970-1991. Du séparatisme à l'intégration au système politique suisse*, Courrendlin, CJE, 1994, 712 p.

³⁸ Voir par exemple le *Bulletin d'information de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura*, publié à partir de 1980.

Table des matières

Allocution du président du Conseil de fondation du MJAH

Pierre Philippe 367

Introduction

Claude Hauser 369

Place d'armes des Franches-Montagnes et Question jurassienne

Emmanuel Gogniat 371

Une «quatrième force»? L'Association suisse des Amis du Jura Libre (1961-1987)

Matthieu Baumgartner 377

Le discours du mouvement antiséparatiste jurassien (1952-1963)

Emma Chatelain 388

Les industriels et la Question jurassienne (1930-1980)

Pierre-Yves Donzé 401

²⁷ Mémoires d'let. Fonds Roger Guenat, Questions diverses, 21/22/010, Bureau de l'ACBFE, non daté.

²⁸ Il s'agit d'Alain Charpilloy, dirigeant de la banque Helios, Bayillard, et neveu de Daniel Charpilloy, d'André Francillon, ancien président central, et de Jean von Zilmer, de Saignelégier, directeur d'une entreprise chaux-de-fourniers. Marcel Bréchet, op. cit., pp. 382-383.

²⁹ *Le Jura Libre*, 29 mai 1974.

³⁰ *Ibidem*.

³¹ *La Suisse helvétique*, 1974, p. 501.

³² *La Suisse helvétique*, 1974, p. 501.

³³ Voir la liste des signataires de l'appel des industriels dans *Le Jura Libre* du 19 juin 1974. Selon la liste publiée par Joseph Hanfua dans *Jura total*, Mouvement de la Région de Jura, 1978, 159 p. Le classement est établi selon le chiffre d'affaires et le nombre d'employés.

³⁴ Mémoires d'let. Fonds Roger Guenat, lettre à Roger Guenat, 30 mai 1974.

³⁵ Centre jurassien d'archives et de recherches économiques (CEJARE), Fond Aubry, Fonds SA, procès-verbaux du conseil d'administration, 4 juillet 1978.

³⁶ Sur l'intervention croissante du lobby patronal dans le système politique suisse, voir la thèse de Jean-Charles Renouard, *La transformation de la structure du pouvoir dans le canton de Jura, 1970-1991. Du séparatisme à l'intégration au mouvement politique suisse*, CIP, 1994, 712 p.

³⁷ Voir par exemple le *Bulletin d'information de la Chambre de commerce et d'industrie de Jura*, 1991, p. 10.

371 Emmanuel Gogniat

Une « quatrième force » ? L'Association suisse des
Amis du Jura Libre (1961-1987)

377 Mathieu Baumgartner

Le discours du mouvement antiséparatiste jurassien (1952-1963)

388 Emma Charclain

Les industriels et la Question jurassienne (1930-1980)

401 Pierre-Yves Dorzé